



# DOSSIER D'INSCRIPTION BTS SCOLAIRE Année scolaire 2026 – 2027

Lycée Victor BERARD  
35 quai Aimé Lamy  
BP 70087  
39403 MOREZ cedex  
03 84 34 17 00

**Dossier à rendre dès les résultats parcoursup (7 juin)**

Par voie postale à :

Lycée Victor Bérard  
Secrétariat élèves - BTS  
35 quai Aimé Lamy  
39400 Hauts de Bienne, Morez

## Documents à fournir pour valider votre inscription

- 1 photo d'identité pour la carte de restauration scolaire **uniquement pour les demi-pensionnaires** (merci d'indiquer nom et prénom de l'élève au dos)
- La fiche de renseignements **soigneusement complétée**
- Le document droit à l'image (à signer)
- La fiche intendance
- La fiche d'urgence non confidentielle (à compléter)
- La copie de la carte d'identité recto-verso en cours de validité (**sur une seule page**)
- La copie de la journée de défense et de citoyenneté (JDC, JAPD) ou du recensement pour les élèves de plus de 16 ans et de nationalité française
- Le relevé des notes du baccalauréat (**dès les résultats le 7 juillet**)
- L'assurance scolaire 2025 - 2026 **obligatoire**

## Documents facultatifs

- L'adhésion à la maison des lycéens, accompagnée d'un chèque de 11 euros.
- La participation à la caisse de solidarité : un chèque de 3 euros libellé à l'ordre de l'agent comptable du Lycée de Morez

*Ces cotisations sont facultatives, toutefois, l'attention est attirée sur leur caractère de solidarité et de mutualisation, de plus la maison des lycéens contribue aux divers voyages et activités organisés au cours de l'année.*

**Merci de noter les nom et prénom de l'étudiant derrière les chèques.**



## DATES DE RENTRÉE 2026

Classes	Jour de rentrée	Heure de rentrée	Prise en charge profs principaux responsables	Intervention équipe de direction Amphi Monneret	Reprise de l'EDT habituel
BTS 1 <sup>ère</sup> année scolaire	mardi 1 <sup>er</sup> septembre	7h55	8h00-11h00	13h00	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 13h00 selon EDT
BTS 2 <sup>e</sup> année scolaire	mercredi 2 septembre	7h55	8h00-9h30	10h30	mercredi 2 septembre 11h00 selon EDT

### Dates de Stages année 2026 – 2027

**ATTENTION :**

Durant votre formation en BTS des stages obligatoires vous seront demandés :

**BTS Photonique 2<sup>ème</sup> année :** du 4 janvier au 13 février

**BTS Photonique 1<sup>ère</sup> année :** du 7 juin au 26 juin

**BTS OL 1<sup>ère</sup> année :** du 18 mai au 26 juin

**BTS CIM 1<sup>ère</sup> année :** du 18 mai au 26 juin

Une fiche de renseignements à faire remplir par l'entreprise est disponible sur le site internet du lycée.

# Le lycée accessible depuis internet

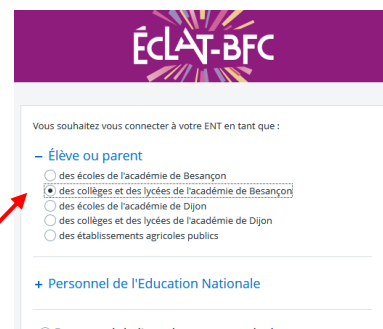
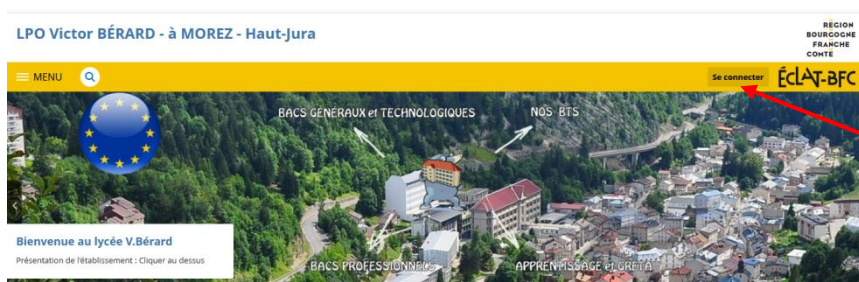
- Le site internet du lycée : <http://www.lycee-morez.fr/>

- Le portail **ECLAT-BFC** du lycée : <https://lyc-vberard-morez.eclat-bfc.fr>

Depuis ce portail vous pouvez vous connecter en tant que parents avec l'identifiant et le code qui vous seront envoyés dès la première quinzaine de septembre par mail (pensez à bien renseigner une adresse mail valide lors de l'inscription de votre enfant).

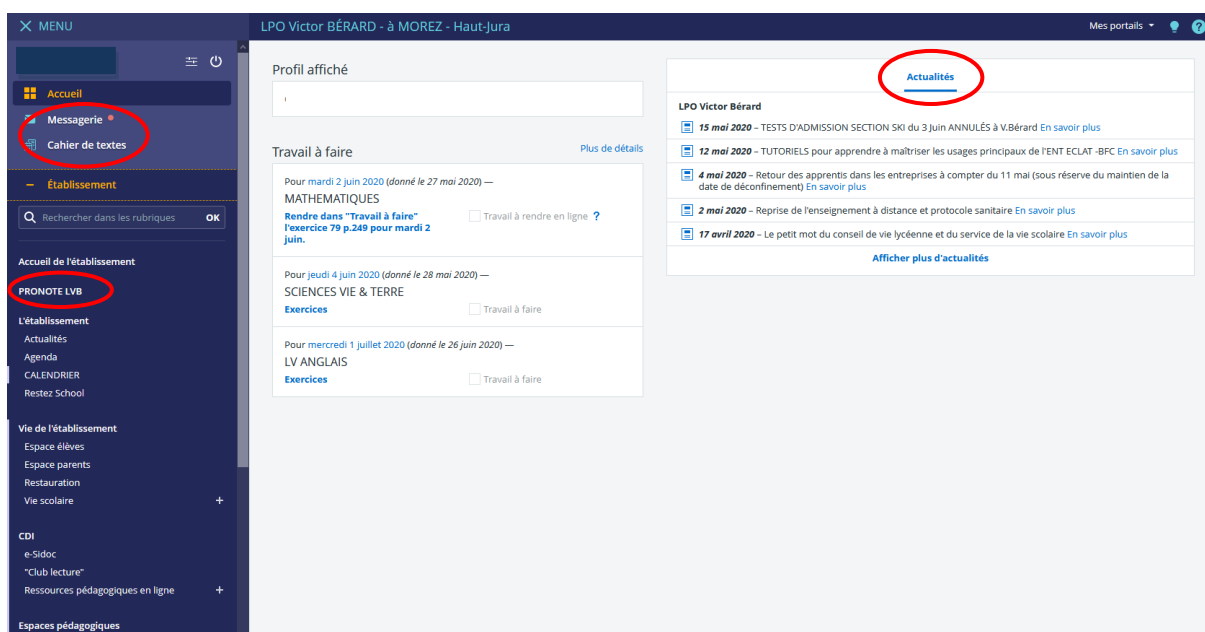


Écoles Collèges Lycées Académies et Territoires en Bourgogne-Franche-Comté



Lorsque vous serez connectés vous pourrez accéder :

- Aux téléservices : pour payer vos factures en ligne (via l'onglet Mes Applications).
- Au cahier de texte de votre enfant,
- Au logiciel *Pronote* (résultats, absences, ...),
- A une messagerie interne,
- A toutes les informations du lycée.



**Conservez bien votre identifiant et votre code.**

**Pensez à vous connecter régulièrement pour suivre la scolarité de votre enfant !**

# Liste des professions et des catégories socioprofessionnelles

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés



# FICHE DE RENSEIGNEMENTS

## BTS scolaire

### IDENTITE DE L'ÉTUDIANT :

NOM : Prénoms : Sexe : M - F

Né(e) le : à : Département :

Nationalité : Identifiant National (INE) :

Tél portable de l'étudiant :

Email de l'étudiant :

Numéro de sécurité sociale de l'étudiant :

Adresse postale étudiante (adresse trouvée à Morez) :

### SCOLARITÉ POUR LA RENTRÉE 2026

Régime :  Demi-pensionnaire  Externe

*Voir fiche intendance pour le règlement.*

Cochez votre choix	Conception et industrialisation microtechniques	Optique photonique	Opticien Lunetier
Première année	<input type="checkbox"/> BTS1 CIM	<input type="checkbox"/> BTS1 PTSL	<input type="checkbox"/> BTS1 OL
Deuxième année	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM	<input type="checkbox"/> BTS2 PTSL	<input type="checkbox"/> BTS2 CIM
<b>PARCOURS INGÉNIEUR</b> (uniquement pour les BTS photonique ou CIM)	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
<b>Doublement</b>	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	

## **SCOLARITÉ DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2025-2026)**

Établissement :

Commune :

Classe :

## **DIPLOMES**

Intitulé du Bac préparé ou obtenu :

Année d'obtention :

**(Merci de joindre une copie du diplôme ou relevé de notes dès que possible)**

## **RESPONSABLES LÉGAUX**

**/!\ Les factures sont envoyées uniquement au responsable légal financier.**

	<b>Responsable légal et financier</b>	<b>Responsable légal</b>
<b>NOM</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Lien de parenté</b>		
<b>Situation familiale</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Tél portable</b>		
<b>Adresse mail</b>		
<b>Code profession (voir page suivante)</b>		
<b>Autorise à communiquer ses coordonnées aux associations de parents d'élèves</b>	<b>OUI - NON</b>	<b>OUI - NON</b>
<b>Nombre d'enfants à charge</b>		
<b>Dont scolarisés en lycée ou collège public</b>		

## **PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (AUTRE QUE REPRESENTANT LEGAL) :**

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Tél :

## AUTRE

Avez-vous un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) :  OUI  NON  
un PAI (plan d'accompagnement individualisé) :  OUI  NON

**Si oui, merci de joindre les documents** sous enveloppe à l'attention de l'infirmière pour le PAI et au secrétariat élèves pour le PAP.

*Si vous présentez un problème de santé nécessitant des aménagements sur le temps scolaire, merci de prendre contact avec l'infirmière (tél : 03.84.34.17.00 ou Email : [appoline.perret@ac-besancon.fr](mailto:appoline.perret@ac-besancon.fr))*

Avez-vous un aménagement aux examens :  OUI  NON

**Si oui, merci de joindre le document.**

## CODES PROFESSION ET DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

- 10 Agriculteurs (salariés de leur exploitation)
- 21 Artisans (salariés de leur entreprise)
- 22 Commerçants et assimilés (salariés de leur entreprise)
- 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus (salariés de leur entreprise)
- 31 Professions libérales (exercées sous statut de salarié)
- 33 Cadres de la fonction publique
- 34 Professeurs, professions scientifiques
- 35 Professions de l'information, des arts e des spectacles
- 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprises
- 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises
- 42 Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées
- 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44 Clergé, religieux
- 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47 Techniciens (sauf techniciens tertiaires)
- 48 Contremaîtres, agents de maîtrise (maîtrise administrative exclue)
- 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
- 53 Policiers, militaires et agents de surveillance
- 54 Employés administratifs d'entreprise
- 55 Employés de commerce
- 56 Personnels des services directs aux particuliers
- 62 Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
- 64 Chauffeurs
- 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 Ouvriers agricoles et assimilés

## **AUTORISATION DROIT À L'IMAGE 2026-2027**

Autorisation de l'étudiant lui-même s'il est majeur.

Étudiant (NOM, Prénom)..... Classe .....

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les établissements scolaires à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves, soit dans le lycée, soit lors des sorties pédagogiques. Le lycée est fréquemment sollicité par la presse pour réaliser des reportages.

La loi relative au droit à l'image exige une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant, non seulement pour la prise de vues, mais aussi pour l'exploitation interne à l'école, lors de projections en cours, ou consultations sur PC, et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique.

Conformément à la loi, est garanti le libre accès aux données photographiques ou films qui concernent l'élève nommé ci-dessous.

Je soussigné(e), ..... pourrai à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je disposerai d'un droit de retrait, sur simple demande, si je le juge utile.

J'autorise les équipes pédagogiques du lycée Victor Bérard au cours de l'année 2026-2027 :

- À photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif des projets pédagogiques, présentations orales en classe, visites d'usines ou d'expositions, voyages scolaires OUI  NON
- À permettre la prise de vue de mon enfant par des journalistes, en cas de reportage dans le lycée OUI  NON
- À permettre la prise de vue de mon enfant pour les photographies de classe OUI  NON
- Autorise la diffusion de l'image de mon enfant sans aucune limitation de durée au sein du lycée, et des médias pédagogiques, supports papiers, vidéos, sur le site du lycée ou ENT. OUI  NON

**Une autorisation spécifique vous sera demandée pour chaque activité.**

Nom et prénom du responsable de l'étudiant mineur :  
majeur :

Signature de l'étudiant



Lycée Victor Bérard  
35 Quai Aimé Lamy  
BP 70087  
39403 MOREZ Cedex  
03 84 34 17 00  
[ce.0390027t@ac-besancon.fr](mailto:ce.0390027t@ac-besancon.fr)

## Fiche Intendance Année scolaire 2026 – 2027

BTS 1<sup>ère</sup> année

Photo  
obligatoire pour  
la carte de self

Inscrire le nom  
de l'élève au dos

**Le règlement intérieur concernant l'organisation et le fonctionnement du service de restauration est disponible dans le carnet de liaison de l'élève et il est également téléchargeable sur le site internet du lycée.**

### IDENTITÉ

#### Identité de l'élève :

NOM : ..... Prénom : .....

Classe 2026 / 2027 : .....

#### Personne en charge des factures :

NOM : ..... Prénom : .....

Lien de parenté : .....

Adresse mail pour l'envoi de la facture : .....

### RÉGIME DE L'ÉLÈVE

- Externe
- Demi-pensionnaire 4 jours (lundi-mardi-jeudi-vendredi uniquement)
- Demi-pensionnaire 5 jours

**LE RÉGIME EST CHOISI POUR L'ANNÉE ENTIÈRE ET NE PEUT ÊTRE CHANGÉ EN COURS D'ANNÉE**

### CHOIX DU RÈGLEMENT DE LA DEMI-PENSION

- Par prélèvement automatique

Chaque trimestre, une facture sera éditée. Le paiement échelonné des frais de pension et demi-pension est possible par prélèvement automatique mensuel, **sur le compte bancaire du responsable financier de l'élève**, sans aucun frais supplémentaire pour la famille. 3 prélèvements par trimestre à compter du mois de novembre)

- Par chèque, espèces ou virement bancaire à réception de la facture

Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Lycée Polyvalent Victor Bérard

RIB DU LYCEE

IBAN : FR76 1007 1390 0000 0010 0139 082

BIC : TRPUFRP1

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

**Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)**

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE POLYVALENT VICTOR BERARD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE POLYVALENT VICTOR BERARD.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

### DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

### DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE POLYVALENT VICTOR BERARD

Adresse : 35 Quai Aimé Lamy  
BP 70087  
MOREZ

Code postal : 39403

Ville : MOREZ CEDEX

Pays : FRANCE

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

#### IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

			(		)
--	--	--	---	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif :

Paiement ponctuel :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)**

#### Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE POLYVALENT VICTOR BERARD. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LYCEE POLYVALENT VICTOR BERARD.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Fiche d'urgence à l'attention des parents (À photocopier et remettre aux services de transport d'urgence)

### Identité de l'élève:

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse : .....

### Identité des responsables légaux:

Responsable légal n°1 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Responsable légal n°2 :

Nom, Prénom :

Adresse :

### Personnes à contacter :

***En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, veuillez nous transmettre les coordonnées suivantes par ordre de priorité à contacter :***

N° tel. Portable

N° de tel. Travail

Autre numéro

Responsable légal n°1 :

Responsable légal n°2 :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement: .....

### Autres informations:

Nom, adresse et n° de tél. du médecin traitant qui suit l'enfant : .....

Si vous souhaitez apporter des informations complémentaires que vous jugerez utiles à la prise en charge de votre enfant, vous pouvez les joindre à ce document, sous pli cacheté.

***En cas d'urgence, j'autorise le transport de mon enfant accidenté ou malade par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un personnel de l'établissement scolaire. Je suis informé qu'un élève mineur ne pourra sortir du centre hospitalier qu'accompagné de sa famille.***

Date :

Signature(s) du ou des responsables légaux :



## ADHESION MAISON DES LYCÉENS 2026-2027

---

La maison des lycéens est une association dont la direction et le fonctionnement sont assurés par les lycéens, avec le soutien des personnels de l'établissement. C'est un outil au service de la vie lycéenne et de l'autonomie des élèves.

Grâce à la maison des lycéens du lycée Victor Bérard, les élèves bénéficient de :

- Une cafétéria avec vente de boissons et nourritures à tarif préférentiel.
- Un foyer avec espace détente, tennis de table, baby foot, billard, TV, jeux de sociétés.
- Des événements tout au long de l'année : bal des internes, bal des terminales, tournois, concours, vente de chocolats, soirées cinéma, etc.
- Des partenariats avec le CVL et les écodélégués.

La maison des lycéens fonctionne grâce à l'adhésion et à l'investissement de ses membres. Nous comptons sur votre soutien ! **L'adhésion coûte 11 euros.**

✂.....

### **ADHÉSION MDL (à retourner dans une enveloppe avec le règlement)**

Je soussigné(e).....responsable légal de l'élève.....en classe de.....adhère pour l'année scolaire à la MDL.

Je soussigné(e)..... élève majeur adhère pour l'année scolaire à la MDL.

- Chèque à l'ordre « MDL Victor Bérard » (ne pas agraffer le chèque et inscrire le nom au dos du chèque).
- Espèces